

Loi sur l'eau – aspect réglementaire

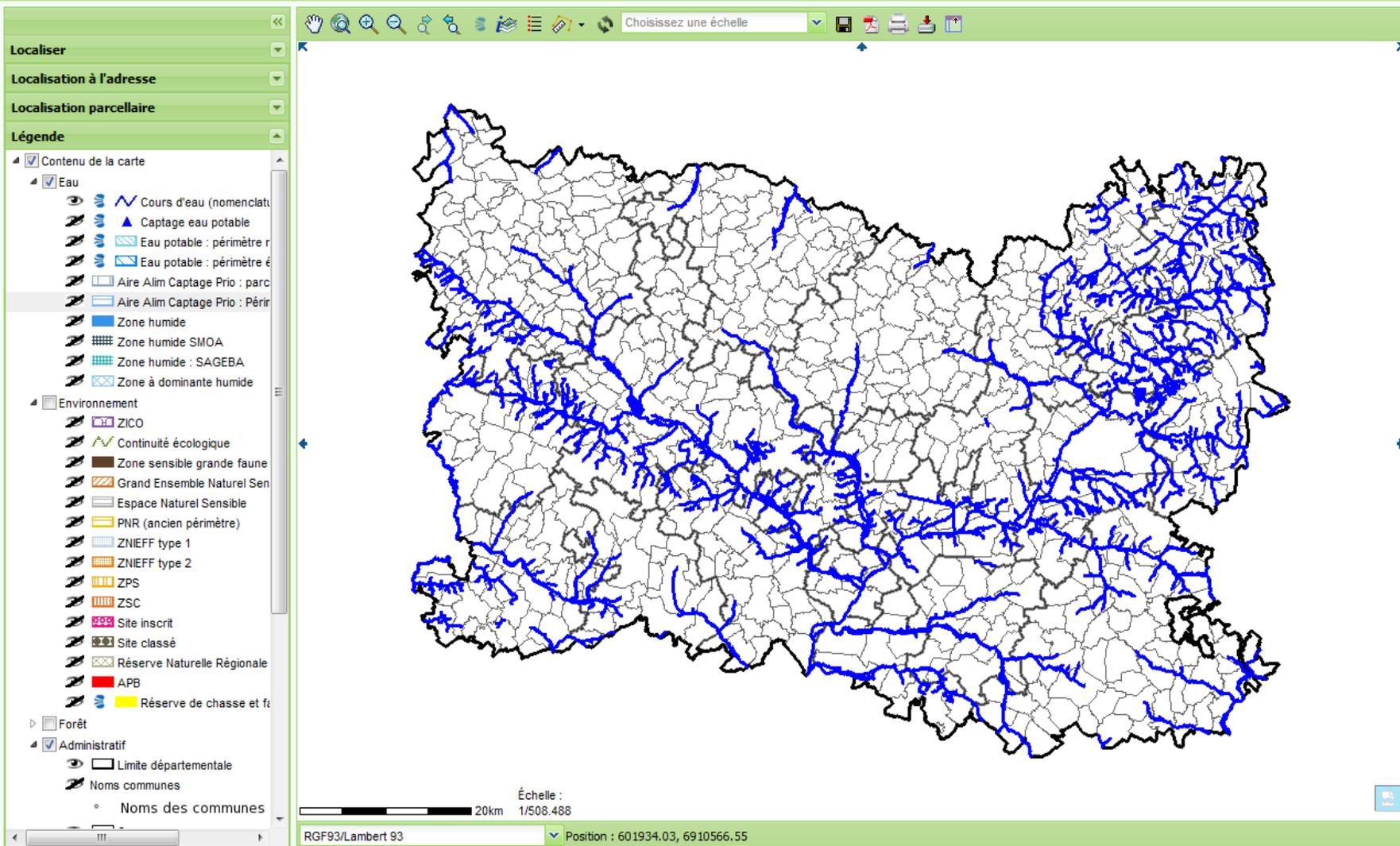
Loi LEMA → nomenclature loi sur l'eau
Travaux en cours d'eau, prélèvement d'eau,
gestion des eaux pluviales, zones humides, plan
d'eau, STEP...

Fossé ou cours d'eau ?

- Cours d'eau , 3 critères :
 - Lit naturel à l'origine
 - Source
 - Débit suffisant une majeure partie de l'année
- Autres si ceux-ci ne sont pas suffisants



- Cartographie des cours d'eau : cartélie



Exemples de travaux en cours d'eau soumis à la loi sur l'eau

- Curage (3.2.1.0)
- Mise en place d'ouvrages de franchissements (3.1.2.0,3.1.3.0)
- Consolidation ou protection de berge en technique autre que végétal vivant (3.1.4.0)
- Restauration des milieux aquatiques (3.3.5.0) → arrêté du 30 juin 2020

- Attention ! si intervention sur des parcelles privées avec des fonds publics → Déclaration d'Intérêt Général (PPRE)

Particularités liés aux cours d'eau

- Classement en liste 1 et 2 : L.214-17 → Brèche classée en liste 2 de sa source à la confluence avec l'Oise → restauration de la continuité écologique
- Catégorie des cours d'eau → catégorie 1, période de travaux de mi-mai à mi-octobre
- BCAE et directive Nitrate